

CCR, GROUPE PUBLIC ET RÉASSUREUR INTERNATIONAL

RAPPORT ESG CLIMAT 2018



GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



SOMMAIRE

- 02 Message de **Bertrand Labilloy**, Directeur Général et de **Laurent Montador**, Directeur Général adjoint

04 CCR, GROUPE RESPONSABLE ENGAGÉ



- 06 CCR, acteur de la prévention des catastrophes naturelles
- 08 CCR, mécène environnemental

10 CCR, INVESTISSEUR RESPONSABLE



- 12 Patrimoine immobilier
- 14 Placements obligataires en gestion directe
- 18 Placements financiers en gestion déléguée
- 23 Les initiatives du Groupe
- 24 Perspectives d'évolution

RAPPORT ESG CLIMAT 2018 Relatif au portefeuille d'investissement

Rapport établi en application des dispositions de l'article 173 - VI la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (article L 533-22-1 du code monétaire et financier)

Ce rapport est rédigé conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier pris en application de l'article L 533-22-1 du même code. Les informations de ce rapport ont été élaborées avec les données du portefeuille à fin décembre 2018. CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR Re, elle présente dans ce rapport les informations requises sur CCR et CCR Re (ci-après le Groupe CCR) de manière agrégée, en application du IV. 4° de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier.

Ce rapport est présenté à la réunion commune du comité des comptes et du comité d'audit et des risques de CCR et au conseil d'administration de CCR Re. Il est approuvé par le conseil d'administration de CCR. Il est publié sur le site institutionnel de CCR.

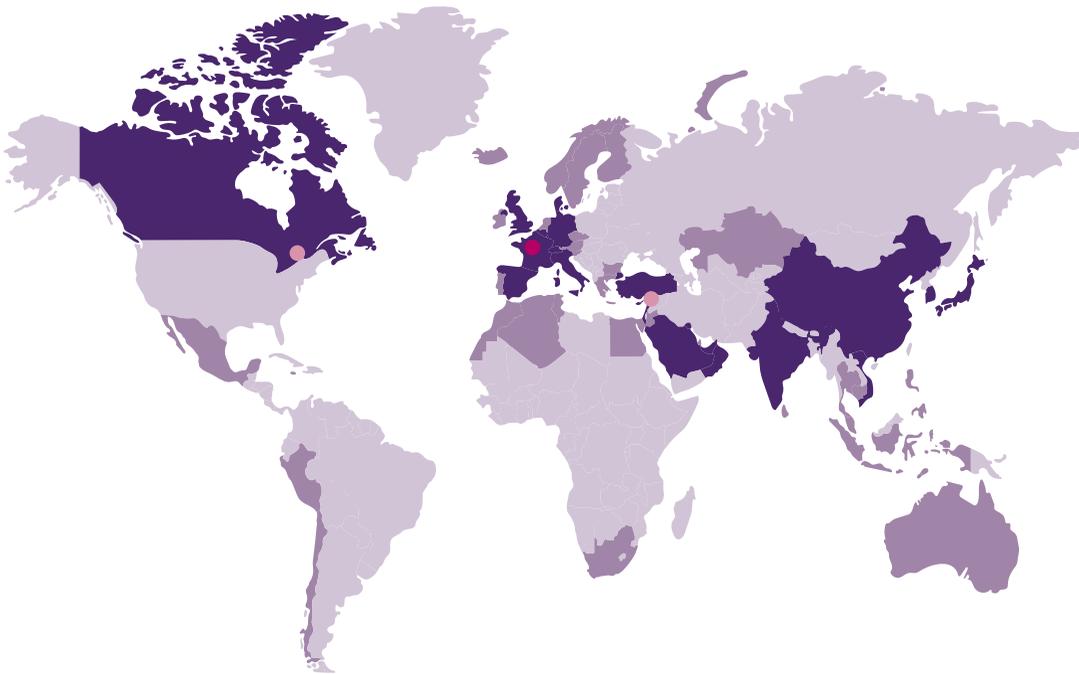
Conception, réalisation : story-building.fr

Crédits photos : photothèque CCR, Energy Observer, collection iStock-Getty Images Plus

À PROPOS DU GROUPE CCR

— CCR, groupe de réassurance détenu par l'Etat français, fait partie des 25 premiers acteurs internationaux de la réassurance. La Caisse Centrale de Réassurance propose au marché français, dans le cadre du dispositif « Cat Nat » avec la garantie de l'Etat et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel. Sa filiale, CCR Re, réassure les branches Vie, non-Vie et Spécialités en France et dans une soixantaine de pays à l'international.

Groupe responsable et engagé, CCR place les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de ses activités et de ses réflexions.



PARIS

157, Boulevard Haussmann
75008 Paris
France
Tél. : +33 1 44 35 31 00

TORONTO

150 York Street, Suite 1010
Toronto, Ontario M5H 3S5
CANADA
+1 416 644 0821

BEYROUTH

Beirut Symposium Bldg.
Wardieh Street, Sin El-Fil.
Beirut 1100 2190
LIBAN
+961 1 49 36 01



BERTRAND LABILLOY,
Directeur Général



LAURENT MONTADOR,
Directeur Général adjoint

« NOUS AVONS INTÉGRÉ
LES CRITÈRES ESG
DE MANIÈRE PROGRESSIVE
ET SELON UNE APPROCHE
PRAGMATIQUE »

MESSAGE

La gestion efficiente des risques constitue la raison d'être d'un réassureur. L'émergence de nouvelles typologies de risques liées au réchauffement climatique confère à notre mission une utilité encore plus grande au service de l'intérêt général, de nos clients et de nos partenaires, pour renforcer la compréhension et la prévention de ces risques et accompagner les acteurs du changement.

Depuis 1946, la Caisse Centrale de Réassurance offre aux agents économiques opérant en France, avec la garantie de l'Etat, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables. Réassureur international, CCR Re, filiale de CCR, réassure les risques Vie, Non-Vie et spécialités en France et à l'international. La gestion des risques liés aux aléas naturels et humains se situe ainsi au cœur de l'expertise et des métiers de réassurance du Groupe CCR.

En tant qu'investisseur institutionnel et responsable, CCR gère ses actifs sur un horizon de moyen - long terme et valorise dans cette perspective la démarche d'émetteurs mesurant l'impact de leurs activités sur l'Environnement, encourageant le développement Social, et améliorant leurs pratiques de Gouvernance (ESG). CCR recherche ainsi des sociétés qui anticipent autant que possible sur l'évolution de leur écosystème pour en diminuer les aléas, pour eux-mêmes et la collectivité, tout en préservant de meilleures conditions de vie pour demain. CCR investit également dans des entreprises ou des programmes de recherche qui participent directement à la transition énergétique. Dans le domaine de la gestion déléguée, CCR s'assure de l'intégration d'une démarche ESG robuste et dynamique dans les processus d'investissement de ses gérants. Enfin, le Groupe CCR cible ses investissements dans la pierre vers des immeubles performants sur le plan énergétique tout en renforçant l'efficacité de son parc.

Le Groupe CCR gère ainsi un portefeuille de 10 milliards d'euros au 31 décembre 2018, dont 30% sont placés en gestions déléguées, ce qui restreint d'autant le pilotage en direct des critères ESG par CCR. Pour autant, les encours confiés à des sociétés signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies atteignent d'ores et déjà un niveau élevé, qui a encore progressé de 96,6% en 2017 à 97,5% en fin d'année dernière. En investissements directs, le Groupe a augmenté de 30% l'encours de ses placements en obligations vertes, tout en pilotant l'empreinte carbone de son portefeuille en sélectionnant des émetteurs ayant un impact faible, en pratiquant des exclusions ciblées ou l'approche « best in

class ». Enfin, au chapitre de l'immobilier, CCR n'investit que dans des immeubles disposant des certifications techniques requises.

Dans le cadre de son plan stratégique, CCR intègre les critères ESG à la gestion de ses actifs financiers et immobiliers de manière progressive et selon une approche pragmatique. La loi sur la Transition Énergétique et la Croissance verte datant de 2015, CCR a capitalisé sur son savoir-faire reconnu et ses métiers dans une première phase. A présent, CCR envisage d'utiliser de manière formalisée les critères ESG dans sa démarche de gestion des risques globale, entendue au sens de l'Enterprise Risk Management. Dans le même temps, la méthodologie et la gouvernance liées à l'ESG seront réévaluées. A l'égard des parties externes, l'approche poursuivie restera incitative afin d'impulser, de conforter et d'encourager les pratiques qui contribuent à l'alignement des intérêts autour de bénéfices durables.

A cet égard, CCR accentuera ses travaux de recherche et de développement dans la modélisation des risques physiques et de transition, notamment dans le cadre de la chaire PARI – Programme de Recherche pour l'Appréhension des Risques et des Incertitudes – en coopération avec l'ENSAE ParisTech et Sciences Po ou avec Carbone 4, premier cabinet de conseil spécialisé sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Dans ses travaux, CCR veillera à contribuer à la démarche orchestrée par la Banque de France et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à la suite de leur étude portant sur « les assureurs français face au risque de changement climatique », tant en ce qui concerne la mise en place des meilleures conditions financières de la transition énergétique que dans la protection des acteurs publics et privés à l'égard des risques liés à ce changement.

Le développement des critères ESG s'inscrit ainsi au cœur des métiers du Groupe CCR et dans la durée. Pour une réassurance qui change pour la collectivité, pour ses partenaires et avec eux.



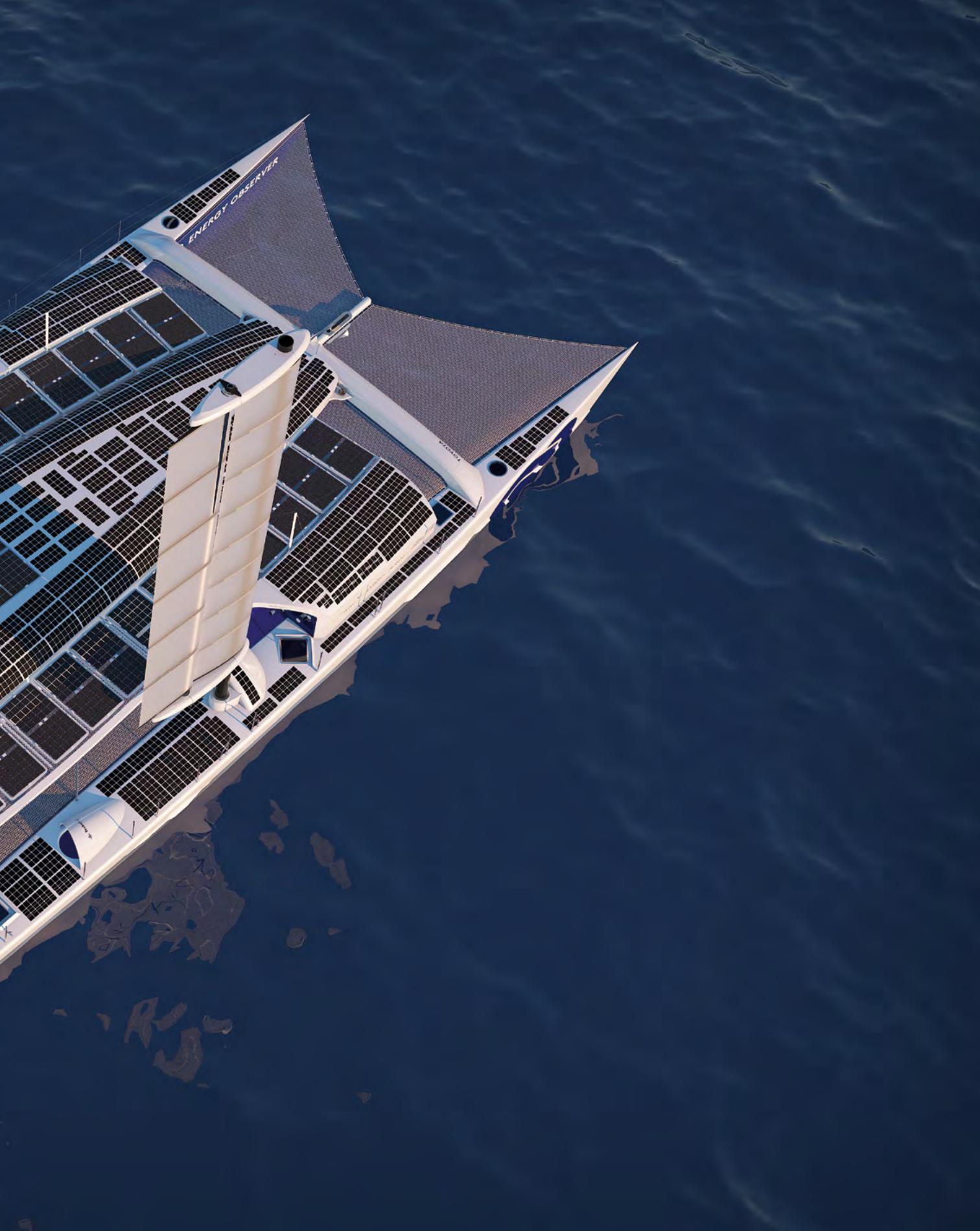
BERTRAND LABILLOY
DIRECTEUR GÉNÉRAL



LAURENT MONTADOR
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CCR, GROUPE RESPONSABLE ENGAGÉ





CCR, ACTEUR DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES



Les 1er et 2 octobre 2018, CCR a organisé à Paris, dans le cadre du projet européen NAIAD, un atelier de travail réunissant les partenaires et les acteurs du marché de l'assurance. L'objectif de CCR est de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des 23 partenaires de 11 pays d'Europe au développement préventif de solutions naturelles. En s'appuyant sur les écosystèmes, il apparaît possible, grâce à une prévention ciblée, de diminuer l'impact de certaines catastrophes naturelles.





CCR et Météo-France ont renouvelé en mars 2019 leur partenariat pour la modélisation des événements climatiques extrêmes.

ANTICIPER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CCR mène depuis plus de quinze ans des travaux de recherche et développement dans le domaine des catastrophes naturelles.

Ces études de modélisation réalisées en partenariat avec des organismes scientifiques français s'inscrivent dans une optique de compréhension fine des phénomènes, de leurs impacts en termes de dommages assurés et des bénéfices liés à la mise en œuvre des mesures de prévention.

Dans ce cadre, CCR participe au projet NAIAD « Nature Insurance Value : Assessment and Demonstration » initié en 2015 avec vingt-trois partenaires de onze pays. Il s'appuie sur neuf sites d'expérimentation à travers l'Europe. Il a pour objectif d'évaluer et de démontrer la pertinence de Solutions fondées sur la Nature (SfN), comme

mesures de prévention pour la réduction des risques liés à l'eau (inondations et sécheresses).

Au sein du projet, CCR participe aussi à la définition d'instruments économiques et financiers stratégiques pour une gestion des risques reposant sur la prévention via les solutions vertes.

Par ailleurs, CCR et Météo-France ont renouvelé en mars 2019 leur partenariat pour la modélisation des événements climatiques extrêmes et de leur impact sur les dommages assurés. Cette collaboration est prolongée pour les six prochaines années. —

CCR, MÉCÈNE ENVIRONNEMENTAL



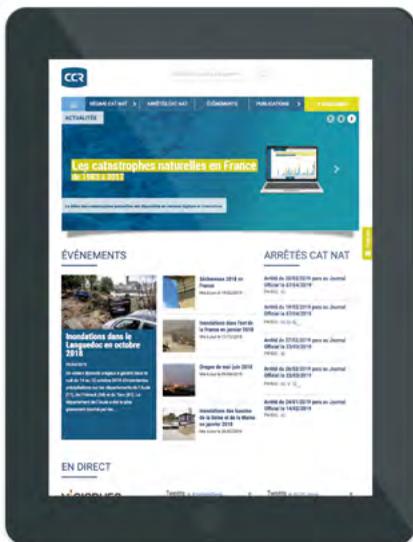
PARTENARIAT SUR LE RISQUE CARBONE

CRIS, une méthode pour faire face aux impacts financiers du changement climatique

En concluant en 2017 un partenariat avec Carbone 4, premier cabinet de conseil spécialisé sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, CCR a participé au cofinan-

cement du développement du projet C.R.I.S. (Climate Risk Impact Screening). Cette méthode désormais opérationnelle est dédiée aux acteurs financiers, elle a pour fonction d'analyser les

risques physiques du changement climatique pesant sur les portefeuilles d'investissements afin de limiter les pertes économiques.



Acteur du changement climatique, CCR produit des publications de haut niveau également accessibles sous format digital telles que :

- « les conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à l'horizon 2050 » ;
- « le rapport d'activité scientifique » ;
- « le bilan des catastrophes naturelles en France 1982-2018 ».



Energy Observer 2019 : 27 m² de surface en plus de panneaux solaires, un stockage thermique augmenté et deux ailes Oceanwings pour donner plus de vitesse et produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau de mer. Un nouveau modèle énergétique.

RÉVOLUTIONNER LE TRANSPORT MARITIME POUR LIMITER L'AMPLEUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Partenaire mécène d'Energy Observer depuis 2017, le Groupe CCR soutient une aventure humaine qui valorise le savoir-faire français autour d'une expérimentation qui pourrait révolutionner le transport maritime en limitant l'ampleur du changement climatique.

L'équipe d'Energy Observer s'est lancée un défi à la fois humain et technologique, avec la réalisation d'un tour du monde pour exposer ses solutions innovantes à bord du premier bateau autonome en énergie et sans émission de gaz à effet de serre ni de particules fines, propulsé à l'hydrogène et aux énergies renouvelables, grâce à la mixité énergétique.

CCR, INVESTISSEUR RESPONSABLE

DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le Groupe CCR poursuit la diffusion progressive de la dimension ESG dans sa politique d'investissement qui se caractérise par une vision à long terme et un attachement à la compréhension des aspects fondamentaux financiers et extra-financiers des investissements.

La diffusion de l'intégration des enjeux extra-financiers dans la politique d'investissement s'est poursuivie sur la période Juillet 2018-Juin 2019 avec en particulier :

- › La participation des équipes d'investissements à une formation sur l'ISR dispensée par la société Novethic.
- › L'approfondissement du dialogue avec les sociétés de gestion et les autres partenaires financiers. Ces échanges visent à recueillir une information complète sur le triptyque ESG des placements en portefeuille et à effectuer une veille permanente sur les bonnes pratiques. Le renforcement des paramètres extra-financiers est mis en avant lorsque ce choix est possible et nécessaire.
- › La poursuite des investissements ciblés sur des problématiques spécifiques dans le domaine global ESG-Climat ou Impact Investing.
- › La généralisation des indicateurs permettant de disposer d'un tableau de bord ESG-Climat sur les placements en portefeuille, afin de poursuivre l'engagement sur des critères ESG-Climat et de mieux identifier les risques liés à ces enjeux.
- › Des investissements ciblés dans le domaine global ESG-Climat et pouvant faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. Bloomberg est dorénavant capable de calculer l'empreinte carbone d'un portefeuille à n'importe quelle date et d'en mesurer l'évolution sur une période donnée.
- › Le développement d'indicateurs permet enfin de disposer d'un tableau de bord ESG-Climat sur les placements en portefeuille. —

PATRIMOINE IMMOBILIER



Le patrimoine immobilier du Groupe CCR est détenu en direct ou à travers des filiales. Il est composé d'immeubles résidentiels, de bureaux, de commerces, situés principalement à Paris et de participations dans des OPPCI.

IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Le Groupe CCR intègre les critères ESG dans ses investissements en immobilier direct lors de la sélection des actifs en tenant compte de leurs qualités intrinsèques et du potentiel de performance future, limitant leur impact environnemental. Une attention particulière est portée sur la localisation, l'accessibilité, le risque inondation des actifs.

Les immeubles tertiaires récemment acquis ou restructurés visent systématiquement des certifications (notamment la certification BREEAM). Le Groupe CCR a signé la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés du Plan Bâtiment Durable.

Pour les immeubles détenus de longue date, la réalisation d'un audit des consommations en énergie, initiée avec la société DEEPKI, Start-up spécialisée dans la collecte et l'analyse de données énergétiques, a per-



Réhabilitation d'un immeuble d'habitation Paris 6^e : 170 fenêtres remplacées en site occupé et généralisation de locaux à vélos.

mis d'identifier des actions à entreprendre pour réaliser des économies d'énergie.

Parmi elles, la fourniture en électricité en énergie renouvelable a été généralisée dans les immeubles tertiaires, attestée par des certificats d'électricité de garantie d'origine non fossiles. La généralisation des créations de locaux pour vélos ainsi que des bornes à chargements pour véhicules électriques se développe dans les immeubles tertiaires mais aussi d'habitations. La végétalisation des immeubles est également développée.

Le Groupe CCR déploie également une



FOCUS

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DANS DES FONDS DE RÉHABILITATION DE FRICHES INDUSTRIELLES EN ZONE URBAINE

Dépollution destinée à éliminer les risques sanitaires et environnementaux et redéveloppement tenant compte des enjeux de durabilité, en concertation avec les collectivités territoriales.

démarche de progrès et d'amélioration continue dans les immeubles résidentiels en accentuant les actions techniques et les investissements visant la réduction des consommations énergétiques comme le renforcement de l'isolation thermique et phonique (changement de fenêtres) ou l'installation de compteurs plus performants.

Les préoccupations d'amélioration des performances énergétiques, du bien-être des utilisateurs, de la rationalisation technique des locaux et de leur labellisation sont donc au cœur des actions menées.

L'IMMOBILIER INDIRECT

Dans le cadre des investissements indirects via des participations dans des OPPCI, la prise en compte des critères ESG est déterminante à la fois dans les thématiques des fonds mais aussi lors de la sélection des sociétés de gestion.

L'attention est portée sur les actifs présents dans les fonds ainsi qu'à l'engagement des sociétés de gestion sur les enjeux environnementaux et sociaux. La majorité d'entre elles publie un rapport ESG.

Ainsi, 90 % des fonds investis intègrent les critères ESG dans leur stratégie et ont pour objectif la construction de bâtiments



Mur végétal du 157 Haussmann.

neufs ou restructurés labellisés.

En 2018 et 2019, CCR a investi dans deux fonds de constructions de résidences seniors et renforcés son engagement dans un fonds de réhabilitation de friches industrielles en zone urbaine.

Cette action constitue un engagement important depuis le premier investissement initié en 2012, avec la participation de CCR à un deuxième fonds en 2017 et le renforcement de sa position dans le premier fonds en 2018.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS : PLACEMENTS OBLIGATAIRES EN GESTION DIRECTE

LE CADRE D'INVESTISSEMENT DE LA GESTION DIRECTE

Le domaine des obligations vertes reste un axe privilégié pour le Groupe CCR.

Le segment des « Green Bonds » se compose de trois types d'obligations : les « Green Bonds » à proprement parler (financement de la transition écologique et énergétique), les « Social Bonds » (financement de projets favorisant l'accès aux biens essentiels à des populations défavorisées et financement d'actions de lutte contre la pauvreté) et les « Sustainability Bonds » (financement combinant des objectifs environnementaux et sociaux). Le Groupe CCR investit sur ces trois types d'obligations.

La première obligation « Green Bond » a été émise en 2007 par la BEI. Depuis, le marché n'a cessé de se développer pour atteindre 167 milliards de dollars en 2018.

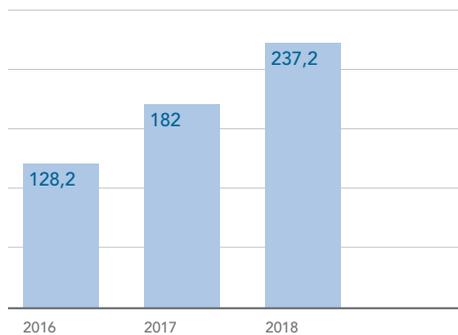
Les banques ont donc un rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elles ont ainsi développé des politiques sectorielles exigeantes pour financer des projets bas carbone au niveau national et international. —



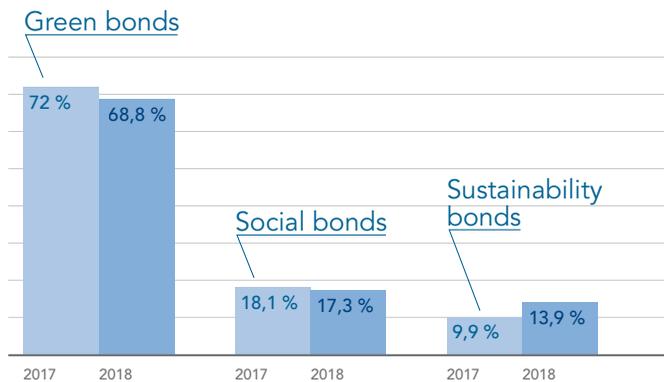
Financement de CAP Sud spécialiste et leader de l'installation et de la maintenance de cellules photovoltaïques.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE GREEN BONDS

Titre vifs en M€



OBLIGATIONS VERTES : RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE GREEN BONDS

L'encours de Green Bonds a augmenté de 30% entre décembre 2017 et décembre 2018 (encours représentant 4,4% des actifs obligataires). Ce fort développement résulte d'un marché primaire des « Green Bonds » en nette augmentation sur un an, facilitant l'accès au marché. De plus, la Direction des Investissements Financiers a la volonté d'accroître son portefeuille d'obligations dites « vertes » et de « décarboniser » son portefeuille soit en pratiquant l'exclusion, soit en privilégiant les « Best In Class ».

En 2018, le Groupe CCR a activement participé aux émissions des « Sustainability Bonds » qui intègrent 17 objectifs dans leurs programmes de financement. De plus, les investissements réalisés se sont principalement portés sur le secteur financier qui a multiplié le nombre d'émissions Green Bonds.



La sélection des « Green Bonds » s'appuie sur plusieurs critères :

- › Filtre de sélection basé sur les GBP (Green Bond Principles),
- › Échanges réguliers avec des analystes spécialisés,
- › Appréciation de l'intérêt des projets et suivis des évolutions des financements de ceux-ci,
- › Track record des émetteurs : réputation acquise, analyse des réalisations passées, qualité du reporting (fréquence, pertinence, exhaustivité en matière de données clés).

Financement de l'acquisition par Foncière INEA du nouveau portefeuille d'immeubles de bureaux en France ciblant les meilleurs labels environnementaux.



OUTILS ET MÉTHODOLOGIE POUR LE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Principes méthodologiques pour l'analyse du résultat : l'outil Bloomberg fournit une empreinte carbone sur la base des données publiées par les sociétés, lorsque l'information est disponible. A défaut, l'empreinte carbone résulte d'une estimation basée sur la médiane d'un groupe de sociétés comparables. Les émissions prises en compte correspondent aux périmètres dits « Scope 1 + Scope 2 ». L'absence du « Scope 3 » conduit à réduire l'importance de l'empreinte affichée pour les acteurs économiques se situant en dehors de secteurs intensifs en consommation d'énergie.

La structure du portefeuille influe fortement sur le périmètre de calcul, puisque les banques multilatérales de développement, les émetteurs souverains, les collectivités territoriales et les agences gouvernementales demeurent toujours hors du champ de l'analyse, en l'absence de données disponibles.

Suite à l'analyse réalisée à partir des données de Bloomberg, 64.8% des données du portefeuille ont fait l'objet d'un scoring de l'intensité carbone. Celle-ci ressort à 116.48 tonnes de CO² par million d'euros de chiffre d'affaires pour le portefeuille obligataire consolidé.



La direction des Investissements Financiers a ainsi pu piloter la « décarbonisation » du portefeuille obligataire géré en direct, tout en sélectionnant des émetteurs ayant un impact carbone faible.

Les principaux secteurs contributeurs à l'empreinte globale apparaissent dans le tableau ci-contre sur la base d'une décomposition du portefeuille en 35 secteurs d'activité et des 4 secteurs hors analyse cités précédemment.

L'outil Bloomberg a permis à la direction des Investissements Financiers de piloter la « décarbonisation » du portefeuille obligataire géré en direct, tout en sélectionnant des émetteurs ayant un impact carbone faible.

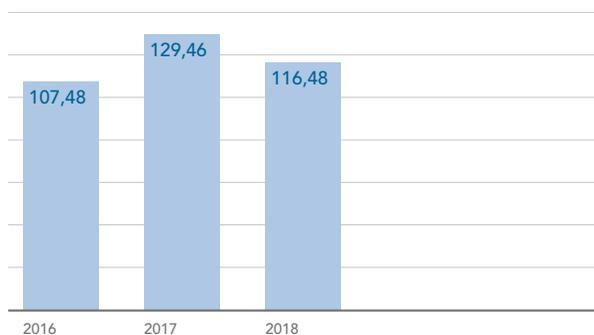
SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



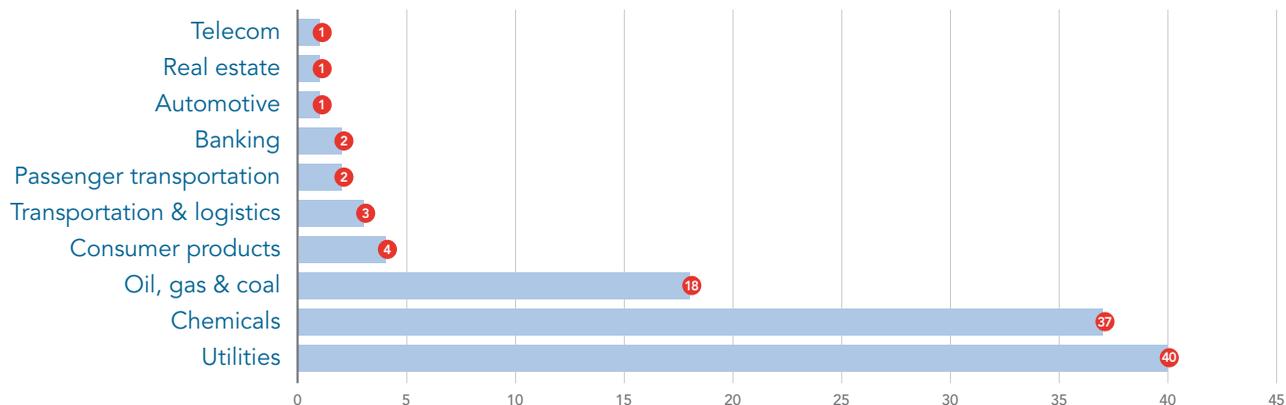
Source : United Nations

ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE GROUPE CCR

Tonne de CO₂/Million de CA



EMPREINTE CARBONE : CONTRIBUTION DES 10 PLUS GROS SECTEURS



PLACEMENTS FINANCIERS EN GESTION DÉLÉGUÉE

LES INDICATEURS ESG & CLIMAT

Les critères ESG Climat tels que la signature des UN-PRI, la présence d'équipes spécifiques à l'ESG, la publication d'un reporting ESG ou encore l'existence d'une politique ESG formalisée sont systématiquement pris en compte dans le choix des partenaires externes. Ainsi, sauf exception relevant d'une thématique très spécifique pouvant le justifier, seules les sociétés de gestion signataires des UN-PRI intègrent la liste des contreparties pour la gestion déléguée.

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG PAR NOS PARTENAIRES :

La Direction Financière de CCR veille de manière continue à la prise en compte par ses gérants des critères ESG dans la conduite de leur activité et à la qualité de leur méthodologie. Les enjeux ESG-Climat sont abordés lors du processus de sélection

des fonds externes afin de comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les processus d'investissement intègrent cette problématique. Le Groupe CCR incite systématiquement ses partenaires à mettre en place un reporting ESG-Climat pour les fonds.

LES OUTILS ET MÉTHODOLOGIES UTILISÉS POUR LE SUIVI DES INDICATEURS ESG-CLIMAT :

Le système d'information disponible sur l'extra-financier a été pérennisé et repose sur la solution de Morningstar/Sustainalytics qui permet d'appliquer une seule et même méthodologie sur les fonds en portefeuille. L'outil sélectionné fournit à la fois des notes ESG et des empreintes carbone.

Bien que le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille obligataire géré en direct s'appuie sur l'outil proposé par la société Bloomberg, la coexistence de deux approches (Morningstar pour la gestion déléguée et Bloomberg pour la gestion en direct) ne constitue pas un problème majeur à ce stade, dans la mesure où chaque gestion pilote la dimension ESG de ses investissements de façon autonome avant d'opérer

**« LE GROUPE
CCR INCITE
SYSTÉMA-
TIQUEMENT
SES PARTENAIRES
À METTRE
EN PLACE UN
REPORTING
ESG-CLIMAT
POUR LES
FONDS. »**

une réconciliation globale. La recherche d'une plus grande homogénéisation des indicateurs sur l'ensemble des actifs financiers reste cependant un objectif à moyen terme.

LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES :

La collecte de données relatives à l'ESG Climat progresse avec la diffusion des bonnes pratiques et des processus ESG Climat au sein des sociétés de gestion. Cependant les données disponibles restent plus nombreuses et plus exhaustives en matière d'ESG par rapport aux données carbone.

Les informations sont presque systématiquement disponibles et suffisamment étendues pour les fonds d'actions cotées (en particulier pour les grandes capitalisations) et les fonds d'obligations convertibles. Pour les fonds obligataires/crédit, les fonds diversifiés et les fonds alternatifs, ces données sont souvent partiellement ou totalement indisponibles et certains fonds restent difficiles à évaluer en raison de l'absence d'informations ou d'un périmètre noté trop faible. Cela est dû en grande partie au poids des obligations souveraines et assimilées dans les portefeuilles.

L'UTILISATION DE L'OUTIL ESG-CLIMAT :

L'outil ESG-Climat est appréhendé comme un tableau de bord permettant d'identifier les priorités d'analyse et les axes d'amélioration en matière d'ESG-Climat. La démarche conserve volontairement un caractère fondamental et qualitatif en raison du caractère évolutif des données dans le temps et de la diversité des approches. Les manquements ou dérives non justifiés par des contraintes particulières ou propres à une classe d'actifs peuvent amener à la non-sélection d'une proposition d'investissement ou à la remise en cause d'une position déjà en portefeuille.

Les sociétés partenaires en portefeuille doivent avoir une politique active en matière de vote et de dialogue actionnarial. —



SOCIÉTÉS DE GESTION PARTENAIRES

A la fin de l'année 2018, 97,5 % des encours en gestion déléguée sont confiés à des sociétés signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (96,6 % au 31/12/2017). Cet indicateur est interprété comme une volonté d'engagement des sociétés de gestion et de prise en compte des enjeux ESG-Climat dans le processus de gestion de leur gamme de fonds.

La très grande majorité des sociétés de gestion partenaires dispose d'une politique ESG formalisée. Elles représentent près de 97 % des encours en gestion déléguée. La plupart d'entre elles réalisent un rapport annuel ESG (86,2 % des encours) et s'appuient sur une équipe ESG (87,8 % des encours).



FONDS D' ACTIONS COTÉES

42 % des fonds en portefeuille intègrent une dimension ESG dans leur processus d'investissement.

Le périmètre d'analyse Morningstar/Sustainalytics : l'encours analysé ressort à 90,8 % du total pour l'ESG et à 76,9 % du total pour l'empreinte carbone.

Pour les scores ESG, 44 % des encours sont engagés sur des fonds qui obtiennent une appréciation « élevée » ou « supérieure à la moyenne », 23 % des encours sont investis sur des fonds qui se situent à la moyenne par rapport à leur groupe de comparaison et 29 % sur des fonds « en-deçà de la moyenne ».

57 % des encours des fonds bénéficiant d'une notation carbone figurent dans la catégorie « risque faible ». Parmi ceux-ci les fonds classés « Bas Carbone » représentent 43 % du total des encours notés.

Les encours de tous les autres fonds notés figurent dans la catégorie « Risque Moyen ». Dans la mesure où ces fonds n'ont pas d'objectif bas carbone inscrit dans leur prospectus et que leur statut est la conséquence de la composition de leurs portefeuilles à différentes dates d'analyse, on ne peut exclure un changement de statut en fonction de l'évolution future de la composition des portefeuilles. —

LES AUTRES FONDS

En raison du caractère incomplet de la couverture, l'analyse et l'appréciation émise conservent un caractère plus qualitatif que quantitatif.

En ce qui concerne la catégorie des placements diversifiés, les quelques fonds notés sont « Medium Risk » pour l'empreinte carbone mais l'échantillon est peu représentatif. 32% des encours bénéficient d'une notation ESG. Sur les 9 fonds notés (sur 25 détenus) 7 sont notés « Average », 1 « Above Average » et un « High ».

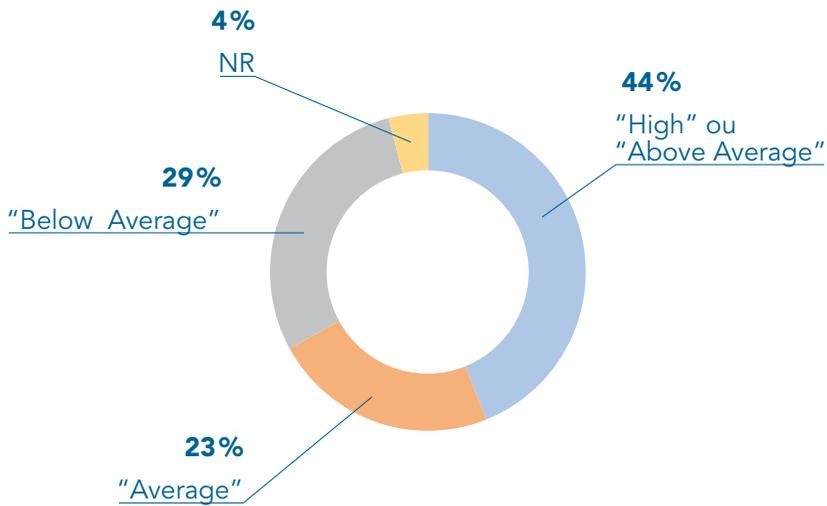
Les cas de controverse font également l'objet d'une surveillance. Sur les 38 fonds notés en portefeuille 26 ressortent à un

niveau « High » à « Average », et 12 à un niveau « Low » ou « Below Average ». L'attention se concentre alors sur l'importance des dossiers de controverse au sein d'un portefeuille (nombre et poids dans le portefeuille), la dynamique dans le temps, ainsi que l'identification des situations spécifiques à impact haut et sévère, afin d'échanger avec la société de gestion sur le traitement approprié qu'il lui convient d'adopter.

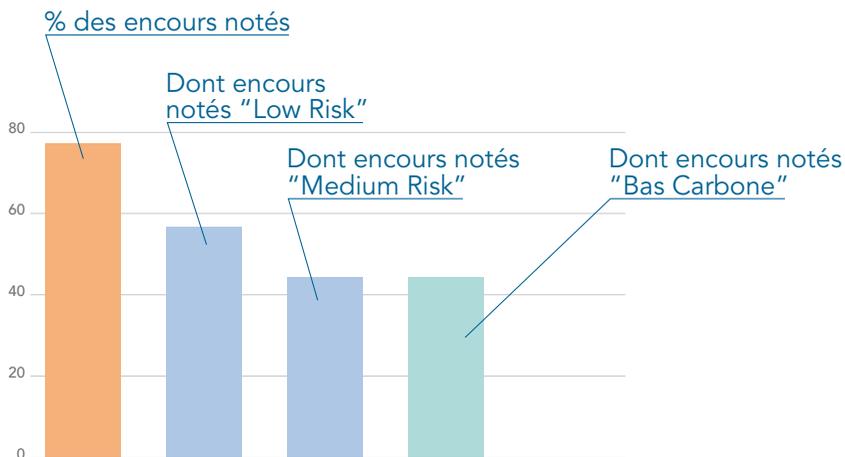
Le cadre de gestion d'un des trois fonds dédiés investi en obligations intègre désormais une approche extra-financière pour la sélection des émetteurs. À l'avenir, ce principe sera étendu aux deux autres fonds. —



FONDS ACTIONS :
SCORE ESG PONDÉRÉ PAR LES ENCOURS



FONDS ACTIONS : NOTATION CARBONE
PONDÉRÉE PAR LES ENCOURS



LES INITIATIVES DU GROUPE



LES INVESTISSEMENTS AVEC UNE FORTE DIMENSION IMPACT INVESTING

INVESTISSEMENT DANS LE FONDS NN-FMO

Le groupe a investi dans le fonds NN-FMO (partenariat entre la société de gestion NN et le FMO) qui finance le secteur privé dans les pays émergents, via des prêts, avec un objectif de développement durable.

Le fonds co-investit avec le FMO en ciblant principalement 3 secteurs (institutions financières ; énergies renouvelables ; agriculture, eau et secteur alimentaire) avec un objectif d'impact basé sur les ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU avec une attention portée à la création d'emplois et le développement économique, la réduction des inégalités, l'action pour le climat.

INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Le Groupe CCR est investi dans le secteur de la Microfinance depuis 2012. Il s'agit de prêts gérés par l'intermédiaire d'un fonds, à des institutions de microfinance dans les pays émergents pour y soutenir la création de microentreprises. La stratégie d'investissement du fonds cible certains des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

LES AUTRES INVESTISSEMENTS

Le Groupe CCR détient des investissements dans le segment des obligations catastrophes (Cat Bonds) par l'intermédiaire de fonds spécialisés. En offrant de la capacité pour l'absorption des charges de sinistres liés aux catastrophes naturelles, les Cat Bonds contribuent à la protection des assureurs et au redémarrage de l'économie en cas de sinistre majeur.

Le thème de l'eau est présent en portefeuille depuis plus de 10 ans via un fonds actions. Ce fonds, dont le processus d'investissement intègre une approche ESG, investit dans des sociétés commercialisant des produits ou services dans le domaine de l'approvisionnement en eau, du traitement de l'eau, de la technologie et des services environnementaux liés à l'eau.

Le Groupe CCR contribue activement au financement de l'économie via ses investissements en fonds de prêt à l'économie (fonds Novo, fonds Gagéo) et ses investissements dans le domaine du private equity. Depuis 2013 le déploiement de nos programmes d'investissement en private equity intègre une dimension ESG qui fait l'objet d'un reporting et d'un examen lors des comités de gestion. Ce programme est principalement axé sur le financement mid-market et sur l'économie française.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'augmentation du taux de couverture des actifs pour l'analyse ESG-Climat des investissements en portefeuille devrait permettre à terme de mieux structurer la démarche ISR en disposant d'indicateurs plus complets et pertinents pour la part des actifs les moins bien couverts à ce jour, en particuliers les actifs obligataires. Tous nos fonds dédiés obligataires vont intégrer progressivement une dimension ESG-Climat dans leur processus d'investissement.

Le développement des compétences de l'équipe d'investissement en matière d'enjeux ESG-Climat se poursuivra pour accompagner le développement de la dimension ESG dans le pilotage opérationnel des portefeuilles.

Les investissements thématiques ciblés en lien avec les enjeux ESG-Climat (Impact Investing, Green Bonds, etc.) seront étendus en fonction des opportunités de marché et des axes de développement propres au Groupe CCR.

Les émissions obligataires Green Bonds sont attendues en augmentation de 30 % de 2018 à 2019. Le secteur du crédit (obligations d'entreprises et financières) en serait le contributeur le plus important. Mais les États ne demeureraient pas en reste avec notamment l'arrivée de deux ou trois nouveaux entrants. La Direction des Investissements Financiers exploitera ces opportunités suivant les « Green Bonds Principles ».

L'objectif est de poursuivre l'intégration des facteurs ESG-Climat pour la sélection des investissements, de contrôler l'adéquation des portefeuilles d'actifs avec leurs objectifs et d'en améliorer les instruments de suivi. —

CONTENU DU RAPPORT-ESG CLIMAT DU GROUPE CCR

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ (ARTICLE D 533-16-1 II 1° DU CMF)	PAGES RAPPORT
Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques	p.3 et 11 (IF)
Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques	Sommaire : Rapport ESG-Climat Comité CA et CA
Adhésion éventuelle à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs ESG. Description sommaire de la charte, du code, de l'initiative ou du label	p.12 (IM)
Si mise en oeuvre d'une politique de gestion des risques, description générale de ses procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition des activités à ces risques, description générale de ces risques	N/A

Ces informations doivent être publiées sur le site institutionnel de l'entité

INFORMATIONS RELATIVES À LA PRISE EN COMPTE PAR L'ENTITÉ DES CRITÈRES ESG DANS SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT (ARTICLE D 533-16-1 II 2° DU CMF)				PAGES RAPPORT
Nature des critères pris en compte	Description de la nature des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs ESG			p.12 (IM) p.13 (OPPCI) p.14 (GB) p.16 (EC) p.18 (GD)
Informations utilisées pour l'analyse mise en oeuvre sur les critères	Description de la nature des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs ESG			p.12 (IM) p.13(OPPCI) p.15 (GB) p.16 (EC) p.18 et 19 (GD)
Méthodologie et résultats de l'analyse mise en oeuvre sur les critères	Description de la méthodologie de l'analyse conduite sur les critères relatifs à des objectifs ESG, et de ses résultats			p.11 (IF) p.12 (IM) p.13 (OPPCI) p.14 (GB) p.16 (EC) p.18 et 19 (GD)
Intégration des résultats de l'analyse conduite dans la politique d'investissement	Description de la manière dont sont intégrés dans la politique d'investissement les résultats de l'analyse mise en oeuvre sur des critères relatifs au respect d'objectifs ESG (notamment d'exposition aux risques climatiques)	Description des changements effectués à la suite de cette analyse	Dans la politique d'investissement, en matière de décisions de désinvestissement et, le cas échéant, dans les processus de gestion des risques	p.12 (IM) p.13 (OPPCI) p.15 (GB) p.16 (EC) p.18 et 19 (GD)
			Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs ne faisant pas l'objet d'une analyse mise en oeuvre sur des critères relatifs au respect d'objectifs ESG sont prises en compte	p.16 (EC) p.19 (GD)
	Mise en oeuvre d'une stratégie d'engagement auprès des émetteurs	Présentation des politiques d'engagement menées auprès des émetteurs	N/A	
		Présentation de la politique de vote	N/A	
		Bilan de la mise en oeuvre de ces politiques	p.11 (IF)	
	Mise en oeuvre d'une stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion de portefeuille	Présentation des politiques d'engagement, y compris en matière d'exercice des droits de vote, menées auprès des gestionnaires pour les portefeuilles dont la gestion est déléguée par l'entité dans le cadre d'un mandat	p.13 (OPPCI) p.18, 20 et 22 (GD)	
Bilan de la mise en oeuvre de ces politiques		p.11 (IF)		

Ces informations doivent être publiées à la fois sur le site institutionnel de l'entité et dans le rapport ESG-Climat

Abréviations

EC : Empreinte Carbone
IF : investissements financiers

GB : Green Bonds
IM : immeubles

GD : Gestion déléguée
OPPCI : Organisme de placement professionnel collectif en immobilier



Plus d'informations sur catastrophes-naturelles.ccr.fr

